

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 988**5 octobre 2004****SOMMAIRE**

Aeco S.A., Luxembourg	47392	Co-Invest S.A.H., Luxembourg	47413
Amusement Activities International S.A., Luxembourg	47414	Co-Invest S.A.H., Luxembourg	47413
Amusement Activities International S.A., Luxembourg	47415	Colony Booc Investor (Lux), S.à r.l., Luxembourg	47394
Atenor Group Luxembourg S.A., Luxembourg ...	47381	Data Graphic S.A., Luxembourg	47394
Atlantis Holding Investment 0604 S.A., Luxembourg	47387	Decolan S.A., Wallendorf-Pont	47379
Atlantis Software S.A., Luxembourg	47393	Decolan S.A., Wallendorf-Pont	47379
Atlas Investments S.A., Luxembourg	47409	Decolan S.A., Wallendorf-Pont	47380
Avery Dennison Holding Luxembourg, S.à r.l., Rodange	47396	Deutsche Morgan Grenfell Capital Italy S.C.A., Luxembourg	47380
Avery Dennison Investments Luxembourg, S.à r.l., Rodange	47396	Dianalux, S.à r.l., Howald	47384
Avery Dennison Investments Luxembourg, S.à r.l., Rodange	47396	Dumfries S.A., Luxembourg	47387
Avery Dennison Management, GmbH, Redange ..	47396	Emergency S.A., Luxembourg	47396
AXA World Funds, Sicav, Luxembourg	47395	Faja S.A., Luxembourg	47412
Axel S.A., Luxembourg	47382	Faja S.A., Luxembourg	47412
B.V.F. Luxembourg S.A., Luxembourg	47386	Faja S.A., Luxembourg	47412
Banque Hapoalim (Luxembourg) S.A., Luxembourg	47421	Fondation du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse	47402
Bay Bridge S.A., Luxembourg	47393	Fonds de Pension-Députés au Parlement Européen, Sicav, Luxembourg	47396
Berlin S.A. Holding, Luxembourg	47402	Glofin A.G., Luxembourg	47411
Boutique Hôtel International Holding S.A., Luxembourg	47405	Glofin A.G., Luxembourg	47411
Bremen S.A.H., Luxembourg	47400	Golddust Trading Corp. S.A., Luxembourg	47408
Bryde Corporation S.A., Luxembourg	47394	Golddust Trading Corp. S.A., Luxembourg	47408
BS Promotion S.A., Livange	47402	Golddust Trading Corp. S.A., Luxembourg	47408
Byblos Invest Holding S.A., Luxembourg	47398	Guyertzeller Fund, Sicav, Luxembourg	47393
Byblos Invest Holding S.A., Luxembourg	47400	High Tech Automation Systems S.A., Windhof ..	47383
Cazenove International Fund (Luxembourg), Sicav, Luxembourg	47423	Immola S.A., Livange	47401
Cazenove International Fund (Luxembourg), Sicav, Luxembourg	47423	Inca Shipping & Chartering S.A., Luxembourg ..	47379
Cazenove International Fund (Luxembourg), Sicav, Luxembourg	47423	Ixis AEW Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ...	47393
CDC International Fund, Sicav, Luxembourg	47395	Ketchikan S.A., Luxembourg	47401
Cetlux S.A., Bertrange	47401	KoSa Foreign Holdings, S.à r.l., Luxembourg ...	47412
Co-Invest S.A.H., Luxembourg	47413	KoSa Foreign Holdings, S.à r.l., Luxembourg ...	47412
		Leaderman S.A., Luxembourg	47395
		Leeman Investment S.A., Luxembourg	47415
		Ma.Lo S.A., Luxembourg	47424
		Ma.Lo S.A., Luxembourg	47424
		Malmén Holdings, S.à r.l., Luxembourg	47416
		MBS Fund, Sicav, Luxembourg	47415
		Medea Development S.A., Luxembourg	47415
		Mer Bleue Invest S.A., Luxembourg	47406

Merloni Ariston International S.A., Luxembourg .	47406	Sainte Victoire Conseils S.A., Bertrange	47401
Nexus Financial S.A., Luxembourg	47403	SEPFI, Société Européenne de Participation Fi-	
Nexus Financial S.A., Luxembourg	47405	nancière et d'Investissement S.A., Luxembourg .	47410
OCI Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	47422	SEPFI, Société Européenne de Participation Fi-	
Ökoworld Lux S.A., Luxembourg	47392	nancière et d'Investissement S.A., Luxembourg .	47411
Parlay Finance Company S.A., Luxembourg	47414	Shenzie S.A.H., Luxembourg	47412
Parlay Finance Company S.A., Luxembourg	47414	Société de Gestion et de Participations-Groupe	
Parlay Finance Company S.A., Luxembourg	47414	S.A., Luxembourg	47386
Patavium Asset Management S.A.H., Luxem-		Stalybridge Investments S.A., Luxembourg	47382
bourg	47384	Stone & Luyten S.A., Luxembourg	47407
Pradera Management, S.à r.l., Luxembourg	47395	Stone & Luyten S.A., Luxembourg	47408
Profilux II S.A., Capellen	47390	Stonebridge S.A., Luxembourg	47413
Profilux II S.A., Capellen	47390	Stonebridge S.A., Luxembourg	47413
Profilux II S.A., Capellen	47390	Timbat S.A., Luxembourg	47400
Profilux II S.A., Capellen	47390	Timing Consult S.A., Luxembourg	47391
Profilux II S.A., Capellen	47391	TL Fleurs S.A., Luxembourg	47406
Profilux S.A., Capellen	47385	Turner S.A.H., Livange	47420
Profilux S.A., Capellen	47385	Universal Holding S.A., Luxembourg	47409
Profilux S.A., Capellen	47385	Vincera S.A., Luxembourg	47422
Profilux S.A., Capellen	47385	Voila S.A., Strassen	47397
Profilux S.A., Capellen	47386	Wave Quest S.A., Luxembourg	47382
Rendac C.E.S. S.A., Lorentzweiler/Hunsdorf	47410	Westinpart S.A., Luxembourg	47406
Rolinsky Holding S.A., Luxembourg	47389	Yura Capital S.A., Luxembourg	47378
S.I.T.M. S.A., Luxembourg	47401	Yura Capital S.A., Luxembourg	47378

YURA CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 65.453.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS 07010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour YURA CAPITAL S.A.

représentée par EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Administrateur

représentée par A. Noullet

Administrateur-Délégué

(061922.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

YURA CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 65.453.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle
Postposée tenue à Luxembourg le 30 juin 2004 à 13.30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire au 31 décembre 2003 sont approuvés;
- Le Bilan et le Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003, et l'affectation du résultat sont approuvés;
- Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandat au 31 décembre 2003;

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour YURA CAPITAL S.A.

représentée par EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Administrateur

représentée par A. Noullet

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07009. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061921.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

INCA SHIPPING & CHARTERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 54.452.

Le bilan au 31 décembre 2003 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08120, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INCA SHIPPING & CHARTERING S.A.

Le Conseil d'administration

Signature

(062133.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

DECOLAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9392 Wallendorf-Pont, 4, Bigelbacherstrooss.
R. C. Diekirch B 2.553.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 5 juin 1998, que:

1. Monsieur Hedwig Lanckman, décorateur, demeurant à Wallendorf-Pont

Monsieur Edwig De Cock, carrossier, demeurant à Wallendorf-Pont

Madame Denise De Cock, sans état, demeurant à Wallendorf-Pont

ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2004.

3. Madame Denise De Cock, sans état, demeurant à Wallendorf-Pont a été réélue aux fonctions d'administrateur-délégué de la société, conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 juin 1998.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Diekirch, le 9 juillet 2004, réf. DSO-AS00056. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(902675.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

DECOLAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9392 Wallendorf-Pont, 4, Bigelbacherstrooss.
R. C. Diekirch B 2.553.

Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin 1998

L'an mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le cinq juin.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme DECOLAN S.A. avec siège social à L-9392 Wallendorf-Pont, 4, Bigelbacherstrooss.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hedwig Lanckman, décorateur, demeurant au 4, Bigelbacherstrooss, L-9392 Wallendorf-Pont.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Denise De Cock, sans état, demeurant à L-9392 Wallendorf-Pont, 4, Bigelbacherstrooss.

L'assemblée choisit comme scrutateur:

- Monsieur Carlos Saraiva, employé demeurant à L-9411 Vianden, 15, Aal Gaass.

Composition de l'Assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre des actions qu'ils représentent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et à laquelle la liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le bureau ainsi constitué, le président expose:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Révocation du commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE CENTRALE.

Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes: M. Paul Müller, demeurant à L-9227 Diekirch, Esplanade 50.

Résolution

L'assemblée générale révoque de sa qualité de commissaire aux comptes et lui donne pleine décharge pour son mandat la FIDUCIAIRE CENTRALE ayant son siège social à Luxembourg.

L'assemblée générale nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société DECOLAN S.A., Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9227 Diekirch, Esplanade 50.

Monsieur Paul Müller est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans, c'est-à-dire son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003.

Suite à cette décision, la souscription aux actions se compose comme suit.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président lève la séance après avoir donné lecture du présent procès-verbal et que les membres présents ont signé avec lui.

Signature.

Enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2004, réf. DSO-AS00179. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(902674.3/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

DECOLAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9392 Wallendorf-Pont, 4, Bigelbacherstrooss.
R. C. Diekirch B 2.553.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 4 juin 2004, que:

1. Monsieur Hedwig Lanckman, décorateur, demeurant à Wallendorf-Pont

Monsieur Edwig De Cock, carrossier, demeurant à Wallendorf-Pont

Madame Denise De Cock, sans état, demeurant à Wallendorf-Pont

ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

2. Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à Siebenaler a été réélu aux fonctions de commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

3. Madame Denise De Cock, sans état, demeurant à Wallendorf-Pont a été réélue aux fonctions d'administrateur-délégué de la société, conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 4 juin 2004.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Diekirch, le 9 juillet 2004, réf. DSO-AS00056. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(902676.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

DEUTSCHE MORGAN GRENFELL CAPITAL ITALY, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 54.840.

—
Extrait de la résolution des membres du Conseil de Surveillance prise en date du 26 mai 2004

au siège social 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

Il résulte de la résolution des membres du Conseil de Surveillance prise en date du 26 mai 2004 que:

KPMG Audit a été réélue Réviseur de la société. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07240. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061417.3/751/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

ATENOR GROUP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 81.002.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 27 mai 2004 à 14.00 heures

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Albert De Pauw.

Les fonctions de secrétaire sont remplies par Monsieur Olivier Ralet.

Le Président expose:

1.- Que l'Assemblée porte à son ordre du jour:

1. Rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,

2. Approbation des comptes annuels au 31 janvier 2004 et affectation du résultat,

3. Décharge par votes séparés aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice 2003,

4. Renouvellement des mandats d'Administrateur,

5. Renouvellement du mandat de Commissaire,

6. Divers.

2.- Qu'une lettre missive a été adressée à tous les actionnaires nominatifs.

Tous les actionnaires étant présents ou représentés, il ne doit pas être justifié des formalités de convocation.

Ils ont déposé 10.000 parts sociales, parts qui donnent droit au même nombre de voix.

Les Administrateurs et le Commissaire ont été conviés.

En conséquence, le Président constate et l'Assemblée reconnaît qu'elle est régulièrement constituée pour délibérer valablement sur les points portés à son ordre du jour.

Monsieur le Président constate que tous les membres de l'Assemblée ont reçu le courrier renfermant le rapport de gestion du Conseil d'Administration, le rapport du Commissaire aux Comptes ainsi que le bilan et le compte de résultats de l'exercice.

L'Assemblée le dispense d'en donner lecture.

Le Président donne ensuite la parole aux actionnaires qui le désirent.

Le Président met ensuite aux voix les différents points prévus à l'ordre du jour.

Résolutions:

- A l'unanimité,

l'Assemblée adopte les comptes annuels de l'exercice au 31 janvier 2004.

- Au terme de l'exercice, le bénéfice s'élève à EUR 1.660.010,97 et le bénéfice à affecter à EUR 2.241.600,49. Le Conseil vous propose d'affecter ce montant de la manière suivante:

. Réserve légale: EUR 69.390,03 portant ainsi le montant total de la réserve légale à EUR 100.000,-, soit 10% du capital social.

. Réserve indisponible: EUR 40.200,-

. Report à nouveau: EUR 2.132.010,46

- A l'unanimité,

l'Assemblée approuve la proposition d'affectation bénéficiaire.

- A l'unanimité:

l'Assemblée donne décharge de leur gestion aux Administrateurs et de son mandat au Commissaire aux Comptes.

- A l'unanimité,

l'Assemblée approuve le renouvellement des mandats d'Administrateur-Délégué de Messieurs Albert De Pauw et Luc Vermeulen pour une durée de 3 ans.

Ces mandats pourront être rémunérés et viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2007.

- A l'unanimité,

l'Assemblée approuve le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Olivier Ralet. Ce mandat d'une durée de 3 ans et exercé à titre gratuit viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2007.

- A l'unanimité,

l'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Commissaire de PricewaterhouseCoopers pour une durée de 3 ans, ce mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

- Divers: néant.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prie le Secrétaire de donner lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, l'Assemblée l'approuve et après avoir invité les actionnaires qui le désirent à signer ce document, le Président lève la séance à 15.00 heures.

Fait à Luxembourg, le 27 mai 2004.

Signature / Signature / Signatures / -

Le Président / Le Secrétaire / Les Administrateurs / Les Actionnaires

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07011. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062268.3/000/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

AXEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.136.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration le 14 juillet 2004

Première résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Patrick Picco de sa fonction d'administrateur du conseil d'administration, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, Monsieur Dominique Audia, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07112. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060687.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

WAVE QUEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 97.976.

—
*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 19 juillet 2004*

Décisions

L'Assemblée a décidé à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:
128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07284. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061424.3/751/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

STALYBRIDGE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 75.451.

—
*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 19 juillet 2004*

Décisions

L'Assemblée a décidé à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:
128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07286. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061425.3/751/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

HIGH TECH AUTOMATION SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 62.591.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 4 mai 2004

La séance est ouverte à 10.00 heures.

Sont présents:

- Monsieur François Ceravolo, administrateur-délégué
- Monsieur Frenz Biewers, administrateur
- Monsieur Alain Lepère, administrateur
- Monsieur Alain Pirotte, administrateur

Ordre du jour:

- Révocation de Monsieur François Ceravolo en qualité de délégué à la gestion journalière, annulation de la fonction d'administrateur-délégué;
- Nomination de deux chargés de direction;
- Réorganisation de la société;
- Modification des pouvoirs de signature;
- Divers.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François Ceravolo. Monsieur Alain Pirotte est appelé aux fonctions de secrétaire.

Compte tenu du fait que tous les membres du CA sont présents, le président commence à présenter les points à l'ordre du jour. Pour des raisons pratiques concernant la question de l'obtention des autorisations de commerce, la société doit réorganiser son activité et ses pouvoirs. Après avoir expliqué en détail les points à l'ordre du jour, le conseil d'administration prend, chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de révoquer Monsieur François Ceravolo de sa fonction de délégué à la gestion journalière de la société avec pouvoir de signature unique qui lui avait été conférée le 31 janvier 2003 et d'annuler la fonction d'administrateur-délégué.

Toutefois, il restera membre du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Pour des raisons d'organisation interne, la société comportera dorénavant deux départements opérationnels distincts, à savoir:

- le département commercial;
- le département technique.

Le département commercial s'occupera exclusivement de l'achat et de la vente des articles déterminés dans l'objet social de la société. Pour garantir l'application de la politique commerciale arrêtée par le conseil, le département fonctionnera sous la direction de son responsable dont les pouvoirs de signature seront déterminés de façon que toutes les opérations doivent au moins être cosignées par celui-ci. L'organisation de la société et l'administration seront de la compétence du chargé de direction commerciale.

Le département technique s'occupera exclusivement de l'installation et de l'entretien des articles commercialisés. La personne détentrice de l'autorisation de commerce sera chargée de la direction technique des travaux.

Afin d'éviter des équivoques ou des discussions ultérieures quant à l'engagement de la société vis-à-vis des tiers, les documents signés pour compte de la société porteront dorénavant à la suite de la raison sociale le nom du département émetteur du document.

Troisième résolution

Nominations de deux chargés de direction, à savoir:

- Chargé de direction département commercial: M. François Ceravolo
- Chargé de direction département technique: M. Alain Pirotte

Les chargés de direction se sont engagés à mettre à la disposition de la société leur qualifications techniques en vue de développer les départements respectifs. Dans ce but, l'employeur et les chargés de direction introduiront conjointement une demande d'autorisation au nom et pour compte de la société. Conformément à la législation, cette autorisation sera libellée au nom des chargés de direction.

Conformément aux exigences légales, les deux chargés de direction auront chacun pouvoir d'engager la société conjointement avec un administrateur en ce qui concerne le département dont ils ont la direction.

Quatrième résolution

Pouvoirs de signature

La société est généralement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à une autorisation d'exercer le commerce à accorder par le Ministère des Classes Moyennes et/ou une autre administration, la société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur et obligatoirement de celle de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée.

Le Conseil d'Administration constate qu'en pratique, tant que les deux chargés de direction seront en même temps membres du CA, la société est engagée en toutes circonstances par leur signature conjointe.

Cinquième résolution

Monsieur François Ceravolo est chargé de faire enregistrer et déposer ces décisions au nom et pour compte de la société.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.00 heures.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue en date du 4 mai 2004

Omissis

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité:

* De révoquer Monsieur François Ceravolo de sa fonction de délégué à la gestion journalière de la société avec pouvoir de signature unique qui lui avait été conférée le 31 janvier 2003 et d'annuler la fonction d'administrateur-délégué. Toutefois, il restera membre du conseil d'administration.

* Que pour des raisons d'organisation interne, la société comportera dorénavant deux départements opérationnels distincts, à savoir:

- le département commercial;
- le département technique.

Omissis

* De nommer deux chargés de direction, à savoir:

- Chargé de direction département commercial: M. François Ceravolo
- Chargé de direction département technique: M. Alain Pirotte

Omissis

* De modifier ainsi les pouvoirs de signature

La société est généralement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à une autorisation d'exercer le commerce à accorder par le Ministère des Classes Moyennes et/ou une autre administration, la société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur et obligatoirement de celle de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée.

Omissis

* Enfin que Monsieur François Ceravolo est chargé de faire enregistrer et déposer ces décisions au nom et pour compte de la société.

Windhof/Koerich le 1^{er} juin 2004.

Pour extrait conforme

HIGH TECH AUTOMATION SYSTEMS S.A.

F. Ceravolo

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03471. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048574.3/000/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

PATAVIUM ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 66.432.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061566.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

DIANALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R. C. Luxembourg B 13.109.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08158, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 juillet 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signatures

(061961.3/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

PROFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Capellen.
R. C. Luxembourg B 31.772.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 9 décembre 2003

Le Conseil décide de résilier les pouvoirs bancaires de Mr Honinckx et de les remplacer par Monsieur Laurent Guedon.

Monsieur Guedon signera comme suit: Signature.

Les personnes autorisées à faire fonctionner les comptes de la société au 9 décembre 2003 sont:

Messieurs Jean-Marc Heynderickx, Adrien Segantini, Laurent Guedon, Philippe Hosten, Guy Pesch, Dominique Martin, Alain Purnode, Martinez José, Langlet Benjamin, Antignac Thierry, Jean-François Stevens.

Ces personnes signeront conjointement à deux et sans limitation de somme.

Strassen, le 9 décembre 2003.

J.M. Heynderickx / A. Segantini / V. Descours

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07022. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061466.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

PROFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Capellen.
R. C. Luxembourg B 31.772.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061472.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

PROFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Capellen.
R. C. Luxembourg B 31.772.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 6 mai 2004

Le Conseil décide de résilier les pouvoirs bancaires de Mrs Martin, Purnode, Hosten, Stevens et de les remplacer par Monsieur Marc Tricot.

Monsieur Tricot signera comme suit: Signature.

Les personnes autorisées à faire fonctionner les comptes de la société au 6 mai 2004 sont:

Messieurs Jean-Marc Heynderickx, Adrien Segantini, Marc Tricot, Laurent Guedon, Guy Pesch, Martinez José, Langlet Benjamin, Antignac Thierry.

Ces personnes signeront conjointement à deux et sans limitation de somme.

Strassen, le 6 mai 2004.

M. Tricot / A. Segantini / J.M. Heynderickx / V. Descours

Président Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061469.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

PROFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Capellen.
R. C. Luxembourg B 31.772.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 16 juin 2004 à Strassen à 12.30 heures

Présents: Messieurs M. Tricot, Administrateur

A. Segantini, Administrateur

V. Descours, Administrateur

Ordre du jour:

Nominations statutaires.

Nomination d'un président administrateur-délégué

Le Conseil nomme, en qualité de président administrateur délégué, Monsieur Marc Tricot, à dater de ce jour et jusqu'au terme de son mandat d'administrateur qui vient à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Strassen, le 16 juin 2004.

M. Tricot / A. Segantini / V. Descours

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07034. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061462.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

PROFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Capellen.

R. C. Luxembourg B 31.772.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Strassen,
le 16 juin 2004*

Nominations statutaires

A l'unanimité, l'assemblée décide de reconduire pour un terme de trois ans échéant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007 les mandats d'administrateurs de Mrs Marc Tricot et Vincent Descours.

D'autre part, l'Assemblée prend acte de la démission de Mr Jean-Marc Heynderickx prenant effet lors de cette Assemblée.

Il en résulte que la composition actuelle du Conseil est la suivante:

Monsieur Marc Tricot, administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Monsieur Adrien Segantini, administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Monsieur Vincent Descours, administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Strassen, le 16 juin 2004.

Pour extrait conforme

M. Tricot

Président administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07033. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061461.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

B.V.F. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 67.828.

—
*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 8 juillet 2004 à 12.30 heures*

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:
128, boulevard de la Pétrusse, L-2330, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07291. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061433.3/751/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

SOCIETE DE GESTION ET DE PARTICIPATIONS-GROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 46.396.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2004 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) *administrateurs*

- Monsieur Giberto Borromeo Arese, administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie), administrateur-délégué

- Monsieur Vitaliano Borromeo Arese, administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie)

- Monsieur Federico Borromeo Arese, administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie)

- Monsieur Roberto Mazzotta, administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie);
b) *commissaire aux comptes*
- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,
pour une période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS04784. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061426.3/535/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

DUMFRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 56.259.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 9 juillet 2004*

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:
128, boulevard de la Pétrusse, L-2330, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07292. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061434.3/751/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

ATLANTIS HOLDING INVESTMENT 0604 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 101.811.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le trente juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société ATLANTIS CAPITAL PARTNERS S.r.l, ayant son siège social Via Larga 11, 20122 Milan, Italie, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 29 juin 2004.

Ladite procuration paraphée ne varietur par les parties comparaisant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

2) Monsieur Marc Koeune, préqualifié.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ATLANTIS HOLDING INVESTMENT 0604 S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet

toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 28 mai à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société ATLANTIS CAPITAL PARTNERS S.r.l., préqualifiée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions.	3.099
2) Marc Koeune, préqualifié, une action	1
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à 4 et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973 à Trêves - Allemagne et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 58, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2004.

J. Elvinger.

(058874.3/211/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

ROLINSKY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.914.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 20 juillet 2004 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateur et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Glesener Guy, Tordoor Jacques, Gillet Etienne en tant qu'administrateur et la société AUDITEX, S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2010.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07451. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062082.3/3842/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

PROFILUX II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Capellen.
R. C. Luxembourg B 37.196.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 9 décembre 2003

Le Conseil décide de résilier les pouvoirs bancaires de Mr Honinckx et de les remplacer par Monsieur Laurent Guedon.

Monsieur Guedon signera comme suit: Signature.

Les personnes autorisées à faire fonctionner les comptes de la société au 9 décembre 2003 sont:

Messieurs Jean-Marc Heynderickx, Adrien Segantini, Laurent Guedon, Philippe Hosten, Guy Pesch, Dominique Martin, Alain Purnode, Martinez José, Langlet Benjamin, Antignac Thierry, Jean-François Stevens.

Ces personnes signeront conjointement à deux et sans limitation de somme.

Strassen, le 9 décembre 2003.

J.M. Heynderickx / A. Segantini / V. Descours

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07037. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061480.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

PROFILUX II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Capellen.
R. C. Luxembourg B 37.196.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061488.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

PROFILUX II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Capellen.
R. C. Luxembourg B 37.196.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 6 mai 2004

Le Conseil décide de résilier les pouvoirs bancaires de Mrs Martin, Purnode, Hosten, Stevens et de les remplacer par Monsieur Marc Tricot.

Monsieur Tricot signera comme suit: Signature.

Les personnes autorisées à faire fonctionner les comptes de la société au 6 mai 2004 sont:

Messieurs Jean-Marc Heynderickx, Adrien Segantini, Marc Tricot, Laurent Guedon, Guy Pesch, Martinez José, Langlet Benjamin, Antignac Thierry.

Ces personnes signeront conjointement à deux et sans limitation de somme.

Strassen, le 6 mai 2004.

M. Tricot / A. Segantini / J.M. Heynderickx / V. Descours

Président Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07039. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061485.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

PROFILUX II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Capellen.
R. C. Luxembourg B 37.196.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Strassen, le 16 juin 2004**Nominations statutaires*

A l'unanimité, l'assemblée décide de reconduire pour un terme de trois ans échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007 le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Marc Tricot et le mandat d'administrateur de Monsieur Vincent Descours.

L'assemblée acte la démission présentée par Monsieur Jean-Marc Heynderickx de son mandat d'administrateur et décide à l'unanimité de pourvoir au remplacement de ce mandat en le confiant à Monsieur François Bouriez pour un terme de trois ans échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007.

Il en résulte que la composition actuelle du Conseil est la suivante:

- Monsieur Marc Tricot président administrateur-délégué, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007.
- Monsieur François Bourriez, administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007.
- Monsieur Adrien Segantini, administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2006.
- Monsieur Vincent Descours, administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007.

Strassen, le 16 juin 2004.

Pour extrait conforme

M. Tricot

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07044. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061476.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

PROFILUX II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Capellen.

R. C. Luxembourg B 37.196.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 16 juin 2004 à Strassen à 14.45 heures

Présents: Messieurs M. Tricot, Administrateur
 V. Descours, Administrateur
 A. Segantini, Administrateur
 Excusé: Monsieur F. Bourriez, Administrateur

Ordre du jour:

Nominations statutaires

Nomination d'un président administrateur-délégué

Le Conseil nomme, en qualité de président administrateur-délégué, Monsieur Marc Tricot, à dater de ce jour et jusqu'au terme de son mandat d'administrateur qui vient à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007.

Strassen, le 16 juin 2004.

M. Tricot / V. Descours / A. Segantini

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07045. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061477.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

TIMING CONSULT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 78.466.

AUFLÖSUNG

An diesem neunten Juli des Jahres zweitausendvier.

Vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit dem Amtswohnsitz in Capellen.

Sind die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft TIMING CONSULT S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 78.466, mit Sitz in Luxemburg, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg, am 20. Oktober 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 299 vom 25. April 2001.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Peter Kröber, Privatangestellter, geboren am 10. März 1945 in Hettstedt/Mansfeld (D), wohnhaft in Trier (D).

Der Herr Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Frau Uschi Lies, wohnhaft in Rollingen/Mersch.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Herrn Karl-Heinz Jager, Privatangestellter, geboren am 18. Juni 1953 in Mettlach (D), wohnhaft in Mettlach (D).

Der Herr Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche vom amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

a.) Daß aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet von den Aktieninhabern, beziehungsweise deren Vertretern hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, sowie die Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Komparenten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

b.) Daß die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber respektiv Aktieninhabervertreter, rechtmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

c.) Daß die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

1. Schließung der Gesellschaft und Ernennung eines Liquidators.
2. Verschiedenes.

Der Herr Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster und einziger Beschluss

Die Gesellschaft wird aufgelöst ab dem heutigen Tag und zu Liquidatoren werden die Herren Karl-Heinz Jager und Peter Kröber, beide vorgenannt, bestimmt.

Die Liquidatoren haben, jeder einzeln, alle Vollmachten, die Aktiva der Gesellschaft zu realisieren und die Passiva zu begleichen.

Die Dokumente der Gesellschaft werden auf die Dauer von 5 Jahren am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt.

Kosten

Die Auslagen und Kosten dieser Gesellschaftsauflösung werden geschätzt auf EUR 500,-.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen und unterschrieben in Capellen, am Datum wie oben erwähnt.

Nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden an die Komparenten, welche dem Notar mit Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, haben diese die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: K.-H. Jager, P. Kröber, U. Lies, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 9 juillet 2004, vol. 429, fol. 79, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Für gleichlautende Abschrift zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Capellen, den 21. Juli 2004.

C. Mines.

(062251.3/225/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

AECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 79.285.

—
Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

tenue au siège social de la société en date du 8 juillet 2004 à 10.00 heures

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:
128, boulevard de la Pétrusse, L-2330, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07294. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061436.3/751/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

ÖKOWORLD LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 52.642.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06870, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour ÖKOWORLD LUX S.A.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(061598.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

BAY BRIDGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 50.718.

—
*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 8 juillet 2004 à 13.30 heures*

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:
128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07295. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061437.3/751/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

ATLANTIS SOFTWARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 70.240.

—
*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 8 juillet 2004 à 12.00 heures*

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:
128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07297. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061438.3/751/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 90.603.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06901, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061578.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

GUYERZELLER FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 85.606.

—
Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour GUYERZELLER FUND, Sicav

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(061604.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

DATA GRAPHIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 42.166.

—
*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 7 juillet 2004 à 16.30 heures*

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:
128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07299. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061439.3/751/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

BRYDE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 88.306.

—
*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 9 juillet 2004*

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:
128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07300. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061440.3/751/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

COLONY BOOC INVESTOR (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,-.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.
R. C. Luxembourg B 96.977.

—
Décision du Conseil de Gérance du 24 juin 2004

Le Conseil de Gérance de la société COLONY BOOC INVESTOR (LUX), S.à r.l., (la «Société»), société à responsabilité limitée au capital de USD 15.000, constituée le 5 novembre 2003 par acte notarié de M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.977 en date du 28 novembre 2003 et ayant son siège social au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, prend la décision suivante en conformité avec l'article 4 des statuts de la Société:

Décision

- Décide de transférer le siège social de la société du 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, au 1, rue du Saint-Esprit à L-1475 Luxembourg, à compter du 1^{er} juillet 2004.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l. / P. Lenglet / D. Oppelaar

Gérant B / Gérant A / Gérant B

C. Baer / - / -

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07433. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061845.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

PRADERA MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 77.910.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour PRADERA MANAGEMENT, S.à r.l.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(061614.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

LEADERMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 49.042.

—
*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 19 juillet 2004*

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:
128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07305. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061442.3/751/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

CDC INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 53.023.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06835, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour CDC INTERNATIONAL FUND, Sicav

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(061621.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

AXA WORLD FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 63.116.

—
Monsieur Gregory Cremen est à omettre du conseil d'administration. Celui-ci a démissionné de son poste d'administrateur le 26 mars 2002.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour AXA WORLD FUNDS, SICAV

L. Kreicher

Funds Corporate Services Manager

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03682. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062112.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

AVERY DENNISON INVESTMENTS LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4801 Rodange, Zone industrielle P.E.D.
R. C. Luxembourg B 97.945.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(061633.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

AVERY DENNISON INVESTMENTS LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4801 Rodange, Zone industrielle P.E.D.
R. C. Luxembourg B 97.945.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(061638.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

**AVERY DENNISON MANAGEMENT, GmbH, Société à responsabilité limitée,
(anc. AVERY DENNISON MANAGEMENT LUXEMBOURG).**

Siège social: L-4801 Redange, Zone industrielle P.E.D.
R. C. Luxembourg B 99.412.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(061642.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

EMERGENCY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 86.901.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07424, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061663.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

AVERY DENNISON HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rodange.
R. C. Luxembourg B 85.076.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(061666.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

**FONDS DE PENSION-DEPUTES AU PARLEMENT EUROPEEN,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 46.910.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06833, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.s.b.l. - PENSION FUND

Signature

(061740.3/1024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

VOILA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 82.647.

Im Jahre zweitausendvier, am fünfzehnten Juli.

Vor Notar Paul Bettingen, mit Amtssitze in Niederanven.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft VOILA S.A. mit Sitz in L-1319 Luxemburg, 147, rue Cents, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B, Nummer 82.647, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 30. Mai 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1219 vom 22. Dezember 2001.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Nadine Neybecker, Privatbeamtin, wohnhaft in Kanfen (Frankreich).

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Cristina Vidal, Privatbeamtin, wohnhaft in Leudelange.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Jeannot Mousel, Privatbeamter, wohnhaft in Belvaux.

Sodann gab die Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigte gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

- 1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-1319 Luxemburg, 147, rue Cents, nach L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
- 2.- In Folge der Sitzverlegung, Abänderung von Artikel 2 (Absatz 1) und von Artikel 15 (Absatz 1) der Statuten.
- 3.- Der Rücktritt der Gesellschaft CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l. als Verwaltungsratsmitglied wird angenommen und ihr wird Entlast erteilt.
- 4.- Ernennung eines neuen Verwaltungsratsmitgliedes für eine Dauer von sechs Jahren.
- 5.- Der Rücktritt des Kommissars wird angenommen und ihm wird Entlast erteilt.
- 6.- Ernennung eines neuen Kommissars für eine Dauer von sechs Jahren.
- 7.- Erneuerung der Mandate der Gesellschaften INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED und BRITANICA ASSET MANAGEMENT LIMITED als Verwaltungsratsmitglieder, für eine Dauer von sechs Jahren.
- 8.- Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Sitz von L-1319 Luxemburg, 147, rue Cents, nach L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon zu verlegen.

Zweiter Beschluss

In Folge der Sitzverlegung, beschliesst die Versammlung, Artikel 2 (Absatz 1) und Artikel 15 (Absatz 1) abzuändern wie folgt:

«**Art. 2, (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Strassen.»

«**Art. 15, (Absatz 1).** Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Freitag des Monats Juni, um 15.00 Uhr.»

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Rücktritt des Verwaltungsratsmitgliedes, die Gesellschaft CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l. anzunehmen und ihr Entlast zu erteilen.

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Gesellschaft WORLDWIDE MANAGEMENT TRADING LIMITED, mit Sitz in Sea Meadow House P.O. Box 116, Road Town, Tortola, (British Virgin Islands), zum neuen Verwaltungsratsmitglied für eine Dauer von sechs Jahren zu ernennen.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Rücktritt des Kommissars, die Gesellschaft MONTBRUIN FIDUCIAIRE, S.à r.l. anzunehmen, und ihr Entlast zu erteilen.

Sechster Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Gesellschaft FIDOM, S.à r.l., mit Sitz in L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, R.C.S. Diekirch B 96.945, zum neuen Kommissar für eine Dauer von sechs Jahren zu ernennen.

Siebter und letzter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED und BRITANICA ASSET MANAGEMENT LIMITED, für eine Dauer von sechs Jahren zu erneuern.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt die Vorsitzende die Versammlung auf.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Kapitalerhöhung entstehen, beläuft sich auf ungefähr achthundert Euro (800,- EUR).

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. Neybecker, C. Vidal, J. Mousel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 64, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 22 Juli 2004.

P. Bettingen.

(062255.3/202/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

BYBLOS INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 17.618.

In the year two thousand and four, on July twenty-third.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the holding company BYBLOS INVEST HOLDING S.A., with its registered office in L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 17.618,

incorporated by deed of the undersigned notary on the July 14th, 1980, published in the Mémorial C number 221 of October 8th, 1980,

the articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, on January 31st, 2002, published in the Mémorial C number 749 of May 16th, 2002.

The meeting was opened at 12.00 a.m. and presided by Mr Emile Dax, Notary's Clerk, residing in Garnich.

The meeting appointed as secretary Miss Sophia Henryon, a private employee, residing in Herserange (France).

The meeting elected as scrutineer Miss Sofia Da Chao Conde, a private employee, residing in Differdange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled «ne varietur» by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

As appears from the attendance list, out of one million nine hundred twenty thousand shares (1,920,000), one million seven hundred twenty-one thousand eighty shares (1,721,080) are represented at the present extraordinary general meeting.

II. That this meeting has been duly convened by notices containing the agenda and published:

in the Mémorial C number 686 of July 5th 2004, and C number 723 of July 14th, 2004,

and in the «Letzebuerger Journal» on July 6th, 2004 and July 14th, 2004.

III. The chairman states that the agenda is the following:

1. To increase the capital from USD 57,600,000 to USD 92,160,000 without creation new shares, by incorporating USD 34,560,000 from the general reserves and increasing the nominal value of each share from USD 30 to USD 48;

2. To amend Article 5 of the articles of incorporation accordingly.

3. Miscellaneous.

IV. That the quorum required at this meeting in order for valid decisions to be taken is the holders presence in person or by proxy of at least fifty per cent (50%) of the shares of the Company in issue and that this quorum has been reached, so that this meeting is entitled to take valid decisions, provided that the holders in person or by proxy of not less than 2/3 of the total number of shares represented at the meeting vote in favor of the resolutions.

The foregoing statements of the chairman were approved and the meeting, upon deliberation, took the following resolutions unanimously:

First resolution

The meeting decides to increase the capital from fifty seven millions six hundred thousand US dollars (USD 57,600,000.-) to ninety-two millions one hundred sixty thousand US dollars (USD 92,160,000.-) without creation of new shares, by incorporating thirty-four millions five hundred sixty thousand US dollars (USD 34,560,000) from the general reserves and to increase the nominal value of each share from thirty US dollars (USD 30) to forty-eight US dollars (USD 48).

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first (1st) paragraph of article five (5) of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 5, 1st paragraph.** The share capital is fixed at ninety-two millions one hundred sixty thousand US dollars (USD 92,160,000.-) divided into one million nine hundred twenty thousand (1,920,000) shares of forty-eight US dollars (USD 48.-) each.»

The meeting states that the authorized capital, created with the incorporation (published of October 8, 1980, can no longer be realized.

The meeting decides to abolish the paragraphs 2 and following of the article five (5) of the articles of incorporation.

Estimation of costs

The expenses of the presently stated increase of capital are estimated at approximately six thousand five hundred Euros (EUR 6,500.-).

The undersigned notary declares that the conditions of article 26 of the law are verified.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was unanimously adjourned by the chairman.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte ci-dessus:

L'an deux mille quatre, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BYBLOS INVEST HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 17.618, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 juillet 1980, publié au Mémorial C numéro 221 du 8 octobre 1980,

les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 749 du 16 mai 2002.

La séance est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Hesperange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite et requiert le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions des actionnaires représentés sont portés sur une liste de présence.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Il appert de la liste de présence que des un million neuf cent vingt mille actions (1.920.000), un million sept cent vingt et un mille quatre-vingts actions (1.721.080) sont présentes à la présente assemblée générale extraordinaire.

II. Que cette assemblée a été régulièrement convoquée par des convocations contenant l'ordre du jour et ont été publiées:

au Mémorial C numéro 686 du 05 juillet 2004 et C numéro 723 du 14 juillet 2004

et au «Letzebuurger Journal» du 6 juillet 2004 et le 14 juillet 2004.

III. Monsieur le Président expose que l'ordre du jour est le suivant:

1. Augmentation du capital de USD 57.600.000.- à USD 92.160.000.- sans création de nouvelles actions, par incorporation de USD 34.560.000.- du compte réserve générale et augmentation de la valeur nominale de chaque action de USD 30 à USD 48.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3. Divers

IV. Que le quorum requis pour cette assemblée pour délibérer valablement doit être la présence réelle des actionnaires ou par pouvoirs d'au moins cinquante pour cent (50%) des actions, que ce quorum est atteint de façon que cette assemblée est autorisée à délibérer valablement pourvu que les actionnaires présents ou représentés, représentant au moins deux tiers (2/3) du nombre total des actions représentées à cette assemblée, voteront favorablement les résolutions à prendre.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de cinquante-sept millions six cent mille dollars américains (USD 57.600.000.-) à quatre-vingt-douze millions cent soixante mille dollars américains (USD 92.160.000.-) sans création de nouvelles actions, par incorporation de trente-quatre millions cinq cent soixante mille dollars américains (USD 34.560.000.-) du compte réserve générale et décide d'augmenter la valeur nominale de chaque action de trente dollars américains (USD 30) à quarante-huit dollars américains (USD 48).

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article cinq (5) - premier (1^{er}) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5 - 1^{er} paragraphe.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-douze millions cent soixante mille dollars américains (USD 92.160.000,-) représenté par un million neuf cent vingt mille (1.920.000) actions d'une valeur nominale de quarante-huit dollars américains (USD 48,-) chacune.»

L'assemblée constate que le capital autorisé, créé au moment de la constitution de la société (publiée le 8 octobre 1980), ne peut plus être réalisé.

L'assemblée décide de supprimer les alinéas 2 et suivants de l'article cinq (5) des statuts.

Estimation des frais

Les frais et dépenses de la présente augmentation de capital qui incombent à la société, sont évalués approximativement à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Henryon, S. Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2004, vol. 900, fol. 15, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 2004.

F. Kessler.

(062264.3/219/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

BYBLOS INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 17.618.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 juillet 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 2004.

F. Kessler.

(062265.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

TIMBAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 95.390.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07428, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061671.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

BREMEN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 30.117.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 30 juin 2004

L'assemblée accepte la démission comme administrateur de Madame K. Vrambout et la remercie pour les services qu'elle a rendus à la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07222. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061952.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

IMMOLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires Le 2000.
R. C. Luxembourg B 60.237.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061677.2/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

S.I.T.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 90.226.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07434, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061684.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

SAINTE VICTOIRE CONSEILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 83.975.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07437, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061688.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

CETLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 83.543.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061692.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

KETCHIKAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 45.686.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2004

- Le siège social de la société est fixé au 41, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg.
- Maître René Faltz, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg a été nommé administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.
- LOMAC S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 41, avenue de la Gare a été nommée commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.
- Les mandats d'administrateurs de Monsieur Attila Gergye et de Monsieur Sandor Barath sont confirmés. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07642. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061712.3/263/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

FONDATION DU GRAND-DUC ET DE LA GRANDE-DUCHESSE, Etablissement d'utilité publique.**BILAN AU 31 DECEMBRE 2003***(exprimé en euros)*

<i>Actif</i>	2003	2002	<i>Passif</i>	2003	2002
Actif circulant			Fonds propres		
Valeurs mobilières (note 3) .	148.145,42	145.247,94	Contribution initiale		
			(note 4)	210.709,50	210.709,50
Avoirs en banques	204.826,14	208.074,33	Report à nouveau	10.039,62	11.725,38
	<u>352.971,56</u>	<u>353.322,27</u>	Dettes (note 5)	0,00	6.250,00
			Comptes de régularisation		
Déficit de l'exercice	0,00	1.685,76	(note 6)	125.383,15	126.323,15
	<u>352.971,56</u>	<u>355.008,03</u>	Excédent de l'exercice	6.839,29	0,00
				<u>352.971,56</u>	<u>355.008,03</u>
			<i>Recettes</i>	2003	2002
			Intérêts bancaires	4.229,25	6.702,65
			Reprise de corrections de valeurs nettes sur valeurs mobilières (note 3)	2.897,48	0,00
			Déficit de l'exercice	0,00	1.685,76
				<u>7.126,73</u>	<u>8.388,41</u>
			<i>Dépenses</i>	2003	2002
			Frais généraux (note 7)	287,44	150,40
			Corrections de valeurs nettes sur valeurs mobilières (note 3)	0,00	8.238,01
			Excédent de l'exercice	6.839,29	0,00
				<u>7.126,73</u>	<u>8.388,41</u>

BUDGET DE L'EXERCICE 2004

<i>Débit</i>		<i>Crédit</i>	
Dépenses engagées	7.500	Revenus divers	32.500
Dépenses à l'étude	30.000	Revenus financiers	5.000
Frais généraux	150	Couverture frais	150
	<u>37.650</u>		<u>37.650</u>

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05271.

Le Receveur

(048399.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

BS PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «Le 2000».

R. C. Luxembourg B 77.652.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061699.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

BERLIN S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 30.110.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 30 juin 2004

L'assemblée accepte la démission comme administrateur de Madame K. Vrambout et la remercie pour les services qu'elle a rendus à la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07224. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061955.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

NEXUS FINANCIAL, Société Anonyme.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 94.126.

In the year two thousand and four, on the sixteenth of July.

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of NEXUS FINANCIAL, R. C. Luxembourg B 94.126, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on June 18, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 751 of July 16, 2003.

The meeting begins at 4.00 p.m., Mr Kai Hennen, administrator, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Ms Nathalie Jacquemart, «licenciée en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one hundred thousand (100,000) shares having a par value of two US Dollars (USD 2.-) representing the total capital of two hundred thousand US Dollars (USD 200,000.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the persons represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1.- Decision to delete the par value of the shares.

2.- Change of the currency of the corporate capital from USD into EUR at the rate of 0.81 EUR for 1.- USD so that the corporate capital is fixed at 162,000.- EUR, represented by 100,000 shares without par value.

3.- Increase of the share capital by the issue of 1,250 shares with no par value by contribution in cash for an amount of EUR 458,000.- together with a share premium of EUR 186,122.38, the shareholders waiving their preferential subscription right.

- Subscription of the new shares by SCHONFELD SECURITIES, LLC.

4.- Change of the currency of the authorised capital from USD into EUR.

5.- Fixation of the amount of the authorized capital to one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000.-) divided into two hundred and fifty thousand (250,000) shares without par value.

6.- Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of incorporation.

7.- Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting debated on the agenda and after deliberation, by unanimous vote, resolved:

First resolution

The General meeting resolved to delete the par value of the shares.

Second resolution

The General meeting resolved to change the currency of the corporate capital from US Dollars (USD) into euro (EUR) at the rate of 0.81 EUR for 1.- USD so that the corporate capital is fixed at one hundred and sixty-two thousand euro (EUR 162,000.-), represented by one hundred thousand (100,000) shares without par value.

Third resolution

The General meeting resolved to increase the share capital by four hundred and fifty-eight thousand euro (EUR 458,000.-) so as to raise it from its converted amount of one hundred and sixty-two thousand euro (EUR 162,000.-) to six hundred and twenty thousand euro (EUR 620,000.-) by the creation and issue of one thousand two hundred and fifty (1,250) new shares without par value.

The present shareholders having waived their preferential subscription rights, the new shares have been subscribed by SCHONFELD SECURITIES, LLC, a company with registered office at One Jericho Plaza, 3rd floor, Jericho, NY 11753, USA.

here represented by Mr Kai Hennen, prenamed,

by virtue of a proxy given on July 15, 2004.

Said proxy, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The new shares have been fully paid in cash for an amount of four hundred and fifty-eight thousand euro (EUR 458,000.-) together with a share premium of an amount of one hundred eighty-six thousand and one hundred twenty-two euro thirty-eight cent (EUR 186,122.38), so that the amount of six hundred forty-four thousand and one hundred twenty-two euro thirty-eight cent (EUR 644,122.38) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Fourth resolution

The General meeting resolved to change the currency of the authorised capital from US Dollars (USD) into euro (EUR) and to amend the paragraph 5.1. of Article 5 of the Articles of incorporation in consequence thereof.

Fifth resolution

As a consequence of the four preceding resolutions, Article 5 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«Art. 5. Capital

5.1 The Company has an authorised capital of one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000.-) divided into two hundred and fifty thousand (250,000) shares without par value.

5.2 The Company has an issued share capital of six hundred and twenty thousand euro (EUR 620,000.-) represented by one hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) shares without par value.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 4.30 p.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearers, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the appearers, said appearers, through their mandatory, signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le seize juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de NEXUS FINANCIAL, R. C. Luxembourg B 94.126, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 751 du 16 juillet 2003.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Kai Hennen, administrateur, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fisher, L-1520 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Jacquemart, licenciée en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de deux dollars US (USD 2,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent mille dollars US (USD 200.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Conversion du capital social de USD en EUR au taux de change de 0,81 EUR contre 1,- USD de sorte que le capital social est fixé à 162.000,- EUR, représenté par 100.000 actions sans désignation de valeur nominale.

3.- Augmentation de capital par création de 1.250 actions sans désignation de valeur nominale, par apport en espèces pour un montant de 458.000,- EUR avec une prime d'émission de 186.122,38 EUR et renonciation par les actionnaires au droit de souscription préférentiel.

- Souscription des nouvelles actions par SCHONFELD SECURITIES, LLC.

4.- Conversion du capital autorisé de USD en EUR.

5. - Fixation du montant du capital autorisé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) divisé en deux cent cinquante mille (250.000) actions sans désignation de valeur nominale.

6.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

7.- Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et a pris, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de convertir le capital social de dollars US (USD) en euros (EUR) au cours de 0,81 EUR pour 1,- USD, de sorte que le capital social est fixé à cent soixante-deux mille euros (EUR 162.000,-) représenté par cent mille (100.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent cinquante-huit mille euros (EUR 458.000,-) pour le porter de son montant actuel converti de cent soixante-deux mille euros (EUR 162.000,-) à six cent vingt mille euros (EUR 620.000,-) par la création et l'émission de mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Les actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, ces actions nouvelles ont été entièrement souscrites par SCHONFELD SECURITIES, LLC, une société ayant son siège social à One Jericho Plaza, 3^{ème} étage, Jericho, NY, USA.

ici représentée par Monsieur Kai Hennen, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 juillet 2004.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Les nouvelles actions ont été entièrement libérées en espèces pour un montant de quatre cent cinquante-huit mille euros (EUR 458.000,-) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de cent quatre-vingt-six mille cent vingt-deux euros et trente-huit cents (EUR 186.122,38) de sorte que le montant de six cent quarante-quatre mille cent vingt-deux euros et trente-huit cents (EUR 644.122,38) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de convertir le capital autorisé de dollars US (USD) en euros (EUR) et, en conséquence, de modifier le point 5.1 de l'article 5 des statuts.

Cinquième résolution

Suite aux quatre résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital Social

5.1 Le capital autorisé de la Société est établi à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-), divisé en deux cent cinquante mille (250.000) actions sans désignation de valeur nominale.

5.2 Le capital social souscrit de la Société est fixé à six cent vingt mille euros (EUR 620.000,-), représenté par cent et un mille deux cent cinquante (101.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: K. Hennen, N. Jacquemart, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, vol. 144S, fol. 49, case 10. – Reçu 6.441,22 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

A. Schwachtgen.

(062216.3/230/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

NEXUS FINANCIAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 94.126.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 916 du 16 juillet 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(062218.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

BOUTIQUE HOTEL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 72.762.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(061678.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

TL FLEURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 89.202.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07450, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061703.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

MERLONI ARISTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 15.826.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERLONI ARISTON INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(053175.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

MER BLEUE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.307.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Signature.

(053129.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

WESTINPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 70.014.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2004 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Mathis Hengel, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Mademoiselle Gabrielle Schneider, directrice-adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

b) commissaire aux comptes

- Monsieur Manuel Lentz, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

pour une période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2009.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Pour le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07394. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061807.3/535/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

STONE & LUYTEN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 87.801.

L'an deux mille quatre, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STONE & LUYTEN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 87.801 auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit en date du 29 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1255 du 28 août 2002.

L'assemblée est ouverte à dix-sept heures quinze sous la présidence de Maître Nicolas Schaeffer, maître en droit.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Hortense Muller, épouse Huberty.

L'assemblée élit scrutateurs Monsieur Mario Da Silva, employé privé et Mademoiselle Cathérine Bour, employée privée. Tout le bureau avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Décision d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent soixante-neuf mille euros (569.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille (31.000,- EUR) à six cent mille euros (600.000,- EUR) par l'émission de cinq cent soixante-neuf (569) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune. Constatation que les anciens actionnaires ont renoncé à leur droit de préférence.

2. Acceptation de la souscription de toutes les actions nouvelles à émettre par la société MARBLE MANAGEMENT Ltd, BVI, établie et ayant son siège social à TORTOLA BVI, Wickhams Cay, Road Town, P.O. Box 146 agissant en sa qualité d'actionnaire avec libération intégrale des actions nouvelles aux moyens d'un apport en espèces.

3. Introduction d'un nouveau capital autorisé.

4. Modification de l'article 5, alinéa premier et quatre des statuts.

5. Divers.

L'assemblée, après avoir délibéré des points à l'ordre du jour, a pris à l'unanimité, et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent soixante-neuf mille euros (569.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille (31.000,- EUR) à six cent mille euros (600.000,- EUR) par l'émission de cinq cent soixante-neuf (569) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

L'assemblée générale constate que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

Intervient à cet instant M^e Nicolas Schaeffer, demeurant à Luxembourg, déclarant agir en nom et pour compte de la société MARBLE MANAGEMENT LTD et déclarant que la société MARBLE MANAGEMENT LTD souscrit en sa qualité d'actionnaire souscripteur à toutes les cinq cent soixante-neuf (569) actions nouvelles représentatives de l'augmentation du capital social décidée par la résolution précédente et qu'elle a libéré ses actions à leur valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) par action, soit cinq cent soixante-neuf mille euros (569.000,- EUR) au total par versement sur le compte en banque de la société tel qu'il a été prouvé par certificat bancaire au notaire.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la souscription à toutes les actions nouvelles à émettre par la société MARBLE MANAGEMENT LTD et à leur libération intégrale.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'introduire un nouveau capital autorisé dans les statuts pour permettre des augmentations de capital futures à concurrence de 2.000.000,- EUR (deux millions d'euros) et modification afférente de l'article cinq des statuts.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5, alinéas premier et quatre des statuts sont modifiés et auront dorénavant les teneurs comme suit:

«**Art. 5. Alinéa premier.** Le capital social est fixé à six cent mille euros (600.000,- EUR), représenté par six cents (600) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.»

«**Art. 5. Alinéa quatre.** Le capital autorisé est fixé à deux millions euros (2.000.000,- EUR), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.»

Le reste de l'article reste inchangé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à dix-sept heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Schaeffer, H. Muller, M. Da Silva, C. Bour, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 65, case 8. – Reçu 5.690 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

A. Schwachtgen.

(062191.3/230/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

STONE & LUYTEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 87.801.

Statuts coordonnés suivant acte n° 924 du 19 juillet 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(062192.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

GOLDDUST TRADING CORP. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 58.434.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07831, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour GOLDDUST TRADING CORP. S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(061966.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

GOLDDUST TRADING CORP. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 58.434.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07834, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour GOLDDUST TRADING CORP. S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(061965.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

GOLDDUST TRADING CORP. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 58.434.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07836, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour GOLDDUST TRADING CORP. S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(061963.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

**UNIVERSAL HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. NAVINVEST HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 97.779.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de NAVINVEST HOLDING S.A., R. C. Luxembourg Numéro B 97.779 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 76 du 20 janvier 2004.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich, L1450 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en UNIVERSAL HOLDING S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts.

2. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution unique

La dénomination sociale de la Société est changée en UNIVERSAL HOLDING S.A.

En conséquence, l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de UNIVERSAL HOLDING S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 14.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, vol. 144S, fol. 28, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

J. Elvinger.

(062143.3/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

ATLAS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 74.339.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2004 la décision de Administrateurs du 30 septembre 2002 de coopter Monsieur Christoph Kossmann au Conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel administrateur s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour ATLAS INVESTMENTS S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00064. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053180.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

RENDAC C.E.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7396 Lorentzweiler/Hunsdorf.

R. C. Luxembourg B 20.576.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
 relative aux comptes annuels 2003, assemblée tenue le 21 avril 2004*

L'Assemblée prend la décision de renommer la société SOBERREND S.A., représentée par A.P. Coule, comme délégué (administrateur-délégué), pour une période de six ans, se terminant après l'Assemblée Générale de 2010.

L'Assemblée prend la décision de renommer le mandat du commissaire. COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à. r.l., représentée par le Réviseur P. Van Cauter pour une période de trois ans, se terminant après l'Assemblée Générale de 2007.

Strassen, le 20 juillet 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06283. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061509.3/578/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

**SEPMI, SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATION FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENT S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.875.

L'an deux mille quatre, le seize juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATION FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENT S.A. en abrégé SEPMI, R.C. Luxembourg B n° 41.875, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 novembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 39 du 27 janvier 1993.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par des résolutions prises par l'assemblée générale, en date du 7 mai 2002, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1825 du 31 décembre 2002.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Vittorio Castellani Pastoris, employé privé, avec adresse professionnelle au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Marcella Deut, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur José De Sousa, employé privé, avec adresse professionnelle au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) à EUR 2.530.986,69 (deux millions cinq cent trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) à souscrire et à libérer intégralement par apport en numéraire sans émission d'actions nouvelles.

2. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

3. Divers

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) à EUR 2.530.986,69 (deux millions cinq cent trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) sans émission d'actions nouvelles.

Ladite augmentation de capital a été intégralement libérée par un apport en numéraire, de sorte que le montant de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article cinq des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le montant du capital social souscrit est de EUR 2.530.986,69 (deux millions cinq cent trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents), représenté par 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur sauf disposition contraire de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.»

Le capital souscrit ayant dépassé le capital autorisé, l'article six des statuts est devenu sans objet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: V. Castellani Pastoris, M. Deut, J. De Sousa, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, vol. 144S, fol. 49, case 9. – Reçu 25.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

A. Schwachtgen.

(062185.3/230/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

**SEPMI, SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATION FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENT S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.875.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 915 du 16 juillet 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(062186.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

GLOFIN A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 31.335.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07825, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour GLOFIN A.G.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(061975.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

GLOFIN A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 31.335.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour GLOFIN A.G.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(061974.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

KoSa FOREIGN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 100.565.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(061647.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

KoSa FOREIGN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 100.565.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(061673.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

SHENZIE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 89.199.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07453, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061705.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

FAJA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1991 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 71.139.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07630, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061769.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

FAJA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 71.139.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07628, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061782.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

FAJA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.
R. C. Luxembourg B 71.139.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061781.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

STONEBRIDGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 62.127.

Le bilan au 31 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061835.3/1349/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

STONEBRIDGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 62.127.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société STONEBRIDGE S.A., tenue extraordinairement en date du 6 mai 2004 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

1. Le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice clôturé au 31 octobre 2002 sont approuvés.
2. La perte de l'exercice au 31 octobre 2002 est reportée aux comptes de l'année 2003.
3. Après délibération conformément à l'article 100 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a décidé la poursuite de l'activité de la société.
4. L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au 31 octobre 2002.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02290. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061819.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

CO-INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.
R. C. Luxembourg B 81.360.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07881, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(062034.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

CO-INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.
R. C. Luxembourg B 81.360.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(062037.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

CO-INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.
R. C. Luxembourg B 81.360.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07886, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(062041.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 61.785.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06997, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARLAY FINANCE COMPANY S.A.

M. Bogers

Administrateur

(061862.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 61.785.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARLAY FINANCE COMPANY S.A.

M. Bogers

Administrateur

(061888.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 61.785.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale
Extraordinaire tenue à Luxembourg le 4 juillet 2004 à 11.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003 sont approuvés;
- Le Bilan et le Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003, et l'affectation du résultat sont approuvés;
- Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003;
- Décision par vote spécial de la continuation de l'activité sociale, et ce malgré une perte dépassant 50% du capital social souscrit au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 19 juillet 2004.

Pour PARLAY FINANCE COMPANY S.A.

M. Bogers

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06996. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061858.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

AMUSEMENT ACTIVITIES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 56.154.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AMUSEMENT ACTIVITIES INTERNATIONAL S.A.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Administrateur

M. Bogers

Administrateur-Délégué

(061849.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

AMUSEMENT ACTIVITIES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 56.154.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale
Extraordinaire tenue à Luxembourg le 14 juillet 2004 à 15.00 heures.*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire au 31 décembre 2003 sont approuvés;
- Le Bilan et le Compte de Profits & Pertes au 31 décembre 2003, et l'affectation du résultat sont approuvés;
- Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003;

Luxembourg, le 19 juillet 2004.

*Pour AMUSEMENT ACTIVITIES INTERNATIONAL S.A.
EUROLEX MANAGEMENT S.A.*

Administrateur

M. Borges

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06992. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061846.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

MBS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 37.077.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS6910, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061839.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

MEDEA DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 22.507.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(061680.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

LEEMAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 56.055.

—
*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 19 juillet 2004*

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:
128, boulevard de la Pétrusse, L-2330, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07304. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061441.3/751/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

MALMEN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 101.905.

STATUTES

In the year two thousand four on the seventh day of July.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jan Malmén, business man, born in Stockholm (Sweden) the 27th August 1946, residing at Nilstorpsvägen 58, S-181 47 Lidingö, Sweden,
here represented by Ms Stéphanie Colson, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on May 19, 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name MALMEN HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the following year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2004.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

Mr Jan Malmen, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mrs Stéphanie Colson, lawyer, born the 15/04/1976 at Remiremont, France, with address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Mr Bart Zech, lawyer, born the 5/09/1969 at Putten, The Netherlands with address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

2) The address of the corporation is fixed at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le sept juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jan Malmén, homme d'affaires, né à Stockholm (Suède) le 27 août 1946, résidant à Nilstorpsvägen 58, S-181 47 Lidingö, Suède,

ici représenté par Mademoiselle Stéphanie Colson, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 19 mai 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: MALMEN HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat.

La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Monsieur Jan Malmen, le comparant aux présentes, représenté comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante Euros (1.250,- EUR).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Mademoiselle Stéphanie Colson, juriste, né le 15 avril 1976 à Remiremont, France, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Monsieur Bart Zech, juriste, né le 5 septembre 1969 à Putten, Pays-Bas, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

2) L'adresse de la Société est fixée à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Colson, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, vol. 144S, fol. 45, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

G. Lecuit.

(061008.3/220/290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

TURNER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2278 Livange, Centre d'Affaire «Le 2000».

R. C. Luxembourg B 88.760.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07447, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061709.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

BANQUE HAPOALIM (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.622.

Procès-verbal de la réunion annuelle des actionnaires, tenue dans les bureaux de la société, le 19 avril 2004

Début de la réunion: 11.00 heures.

M. Emile Fargeon, Directeur général, domicilié à Strassen, préside la réunion et a désigné au poste de Secrétaire Mme Rita Knott, Sous-directrice, résidant à Bereldange.

Les parties réunies ont élu au poste d'Examineur M. Avner Kreimer, Sous-directeur, domicilié à Strassen. Toutes les parties sont présentes et acceptent.

Le Conseil d'administration ayant donc été constitué, le Président a déclaré que:

I. L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

1. Recevoir les rapports du Conseil d'administration et du Commissaire pour l'année 2003, jusqu'au 31 décembre.
2. Approuver les comptes de l'année 2003, jusqu'au 31 décembre.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge au Conseil d'administration et au Commissaire.
5. Renommer KPMG comme commissaire pour l'année financière 2004.
6. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont divulgués sur une liste de présence, cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et par le Conseil d'administration seront annexées au présent procès-verbal.

Les procurations des actionnaires représentés seront également annexées aux présent procès-verbal.

III. Vu que la totalité du capital social était présente ou représentée à la présente réunion et que les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir été, dûment convoqués et avoir été informés de l'ordre du jour avant la réunion, aucune convocation n'a été nécessaire.

IV. La présente assemblée a été dûment constituée et l'assemblée a pu valablement délibérer de tous les points de l'ordre du jour.

Le Président a ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes pour l'Exercice se terminant au 31 décembre 2003.

Un exemplaire de chacun de ces rapports restera annexé au présent procès-verbal.

Le Président a ensuite présenté et donné lecture du Bilan et du Compte de Résultats pour l'Exercice se terminant au 31 décembre 2003 qui se solde par une perte de 1.282.885,- dollars US, perte à reporter, conformément à la proposition de la réunion du Conseil d'Administration, en date du 8 mars 2004.

Après délibération, l'Assemblée Générale a ensuite adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'adopter le bilan et le compte de résultats, au 31 décembre 2003, présenté par le Conseil d'Administration, et déclare qu'un exemplaire de chacune de ces pièces comptables restera au présent procès verbal.

Seconde résolution

L'Assemblée décide d'accepter la proposition d'affectation de la perte pour l'exercice 2003.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner quitus aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes quant à l'exercice de leur mandat durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Quatrième résolution

Tous les autres points de l'ordre du jour sont adoptés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11.15 heures.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

Le Conseil d'Administration

Emile Fargeon, Rita Knott / Avner Kreimer

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05499. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.**Minutes of the annual meeting of shareholders, held at the registered office of the company on 19th April, 2004*

The meeting was opened at 11.00 a.m.

Mr Emile Fargeon, Managing Director, residing at Strassen, being in the chair, who appointed as secretary Mrs Rita Knott, Deputy Manager, residing at Bereldange.

The meeting elected as scrutineer Mr Avner Kreimer, Deputy Manager, residing at Strassen, all hereby present and accepting.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To receive the reports of the Directors and Auditor for the year ending December 31, 2003,
2. To approve the accounts for the year ending December 31, 2003,
3. Appropriation of results,

4. Discharge to the Directors and Auditors
5. To reappoint as auditors KPMG during financial year 2004,
6. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the board of the meeting will remain annexed to the present minutes.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present minutes.

III. The whole corporate share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The chairman then gave lecture of the report of the Board of Directors and of the Auditors report for the year ending December 31, 2003.

A copy of both reports will remain annexed to the present minutes.

The chairman subsequently presented and gave lecture of the Balance Sheet and Profit and Loss account for the year ending 31st December, 2003 closing with a loss of USD 1,282,885.- to be carried forward according to the proposal of the Board of Directors Meeting held on March 8th, 2004.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to adopt the balance sheet and profit and loss account as per 31 December 2003 presented by the Board of Directors and declares that a copy of both will remain annexed to the present minutes.

Second resolution

The meeting decides to accept the proposal of loss allocation for the year 2003.

Third resolution

The meeting decides to give discharge to the member of the Board of Directors and to the auditors with respect to the performance by the member of the Board of Directors and by the Auditors of their mandated during the business ending 31 December 2003.

Fourth resolution

All other points of the agenda are adopted.

Their being no further business, the meeting is terminated at 11.15 a.m.

Luxembourg, 19th April, 2004.

The Board of the Meeting

E. Fargeon / R. Knott / A. Kreimer

Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, réf. LSO-AR06376. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061576.2//100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

OCI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 99.672.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(061683.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

VINCERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 86.747.

Le bilan et l'annexe au 31 octobre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01290, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(053289.3/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

**CAZENOVE INTERNATIONAL FUND (LUXEMBOURG), SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 76.293.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AS03968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2004

Pour CAZENOVE INTERNATIONAL FUND (LUXEMBOURG)

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(048147.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

**CAZENOVE INTERNATIONAL FUND (LUXEMBOURG), SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 8.722.

Extrait de résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 16 mai 2003

En date du 16 mai 2003, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De reporter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2002 après distribution d'un dividende total de EUR 8.666 avant fin juin.

- De ratifier les cooptations en date du 16 avril 2003 de Mr Hanns-Alexander Klemm et de Mr Andrew Ross en qualité d'administrateur de la SICAV respectivement en remplacement de Mr Jean-Marc Fraysse démissionnaire en date du 27 janvier 2003 et de Mr Thomas Schoch démissionnaire en date du 19 mars 2003.

- De ne pas renouveler le mandat de Mr Dag Ahlberg suite à sa demande de ne pas être réélu Administrateur de la SICAV.

- De ratifier la cooptation en qualité d'administrateur de Mr Ian Dyble en date du 5 mai 2003 en remplacement de Mr Alex Scott Barrett démissionnaire en date du 10 avril 2003.

- De renouveler les mandats d'administrateur de

M. Hanns-Alexander Klemm

M. Andrew Ross

M. Ian Dyble

M. Jacques Bofferding

et M. Loris Di Vora

pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Ordinaire Générale des actionnaires en 2004.

De renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de PricewaterhouseCoopers qui prendra fin lors de la prochaine assemblée générale en 2004.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CAZENOVE INTERNATIONAL FUND (LUXEMBOURG)

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03896. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048149.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

**CAZENOVE INTERNATIONAL FUND (LUXEMBOURG), SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 76.293.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21 mai 2004

En date du 21 mai 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De reporter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2003 après distribution d'un dividende total de EUR 108.283. Le dividende par action sera déterminé sur base du nombre d'actions en circulation au 14 juin 2004. La ex-date sera le 15 juin 2004 et la date de paiement le 21 juin 2004.

- De renouveler les mandats d'administrateur de

M. Hanns-Alexander Klemm

M. Andrew Ross

M. Ian Dyble
M. Jacques Bofferding
et M. Loris Di Vora

pour un durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2005.
- De renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de PricewaterhouseCoopers qui prendra fin lors de la prochaine assemblée générale en 2005.

Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour extrait sincère et conforme
Pour CAZENOVE INTERNATIONAL FUND (LUXEMBOURG)
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03902. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048146.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

MA.LO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 48.326.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MA.LO S.A.
représentée par EUROLEX-MANAGEMENT S.A.
Administrateur-Délégué
représentée par A. Noullet
Administrateur-Délégué

(061894.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

MA.LO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 48.326.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale
Extraordinaire tenue à Luxembourg le 9 juillet 2004 à 10.30 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003 sont approuvés;
- Le Bilan et le Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003, et l'affectation du résultat sont approuvés;
- Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003;

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour MA.LO S.A.
représentée par EUROLEX MANAGEMENT S.A.
Administrateur-Délégué
représentée A. Noullet
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06999. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061892.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.
